



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Le cadre général de la migration au Mali

Modibo Keita

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/80

Série sur genre et migration
Module Socio-Politique

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et
subsahariennes : évolutions récentes
module socio-politique
CARIM-AS 2010/80**

Le cadre général de la migration au Mali

Modibo Keita
Directeur général, cabinet d'études Kala Saba, Bamako

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes : évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI) :
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél : +39 055 46 85 878
Fax : + 39 055 46 85 755
Email : carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Sommaire

1. Historique.....	1
2. Causes de la migration.....	2
3. Zones de départ, Pays d'accueil et principales destinations.....	2
3.1 Zones de départ	2
3.2 Pays d'accueil et destinations privilégiées	3
4. Caractéristiques principales/profils des migrants maliens.....	3
4.1 Profil des candidats à la migration internationale	3
4.2 Secteurs d'activités concernés	4
4.3 Importance numérique et répartition géographique des Maliens de l'extérieur	4
5. Mali comme pays de transit et d'immigration.....	6
6. Gestion des Maliens de l'Extérieur	6
6.1 Le dispositif étatique	6
6.1.1 La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME).....	7
6.1.2 Le centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM)	8
6.1.3 Programme TOKTEN	8
6.1.4 Programme Co-Développement.....	8
6.1.5 Programme TALMALI	9
6.1.6 La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).....	9
6.1.7 Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique de l'Université de Bamako (CNRST)	9
6.1.8 L'appui de la communauté internationale.....	9
6.2 Programmes et Projets.....	10
6.3 Le dispositif communautaire et associatif.....	11
6.3.1 Au Mali	11
6.3.2 Organisations des Maliens de l'Extérieur	12
7. Instruments de l'implication de la diaspora dans le développement du pays	12
7.1 L'Appui financier direct et l'appui au développement local.....	13
7.1.1 L'envoi de fonds de soutien aux familles /Transferts d'argent.....	13
7.1.2 L'engagement citoyen dans le pays d'accueil.....	13
7.2 Le retour temporaire (projets de coopération technique).....	14
8. Conclusions et recommandations	14
Liste des documents consultés.....	16

Résumé

La Constitution malienne garantit aux citoyens/nes maliens tous les droits humains fondamentaux (santé, éducation, emploi etc.). Mais du fait de la pauvreté grandissante, la plupart des citoyens ne jouissent pas de leurs droits et cherchent leur salut dans la migration vers les pays voisins, d'autres pays africains plus éloignés et les pays industrialisés, notamment la France, l'Espagne, l'Italie et les Etats – Unis. Environ un quart de la population malienne (quatre millions d'âmes) vivrait ainsi à l'extérieur. Le papier présente les acteurs clefs intervenant dans la gestion des flux migratoires et décrit leurs missions et stratégies. Il recommande enfin de consolider certaines bonnes pratiques et esquisse des approches générales pour un contrôle durable des flux migratoires.

Abstract

The Malian constitution guarantees basic human rights (health, education, employment, etc.) to Malian citizens. However, due to rising poverty, most citizens do not enjoy their rights and seek to better their lives either by emigrating to neighboring countries, to other more distant African states or to industrialized states, notably France, Spain, Italy and the United States. It is reported that almost a quarter of the Malian population (4 million) now lives abroad. This paper describes the key actors managing migratory flows and looks at the challenges they face and their methods. In its conclusion, the paper recommends consolidating certain good practices and sketches out some broad lines for managing migratory flows to, through and from Mali in a sustainable fashion.

Sigles & abréviations utilisés

AIDE	Association des Initiatives de Développement
AME	Association des Maliens Expulsés,
<i>CARIM</i>	<i>Center for Action Research on International Migration</i>
CFA	€1,- = 656,957 francs CFA
CEDEAO	Communauté Economiques Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CIGEM	Centre d’Information et de Gestion des Migrations
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DGME	Délégation Générale des Maliens de l’Extérieur
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Famille et de l’Enfant
ENJEU	Environnement et Jeunesse (ONG Mali ENJEU)
GRM	Gouvernement de la République du Mali
HCME	Haut Conseil des Maliens de l’Extérieur
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDES	Projet pour le Développement Economique et Social du Mali
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
TALMALI	Projet Talents du Mali
<i>TOKTEN</i>	<i>Transfer of Knowledge Through Expatried Nationals</i>
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations – Unies pour l’Enfance

Le Mali est l'un des rares pays au monde à consacrer tout un ministère à la résolution des problèmes de ses ressortissants installés à l'étranger et à la valorisation de leurs apports au développement du pays. Cet intérêt pour les migrant(e)s s'explique par leur poids financier et électoral.¹ Au Mali la migration est moins perçue comme contrainte (en termes de fuite des bras valides et des cerveaux, « *brain drain* ») qu'opportunité permettant de favoriser la prospérité individuelle, familiale et le développement du pays.

La présente note analytique donne une vue d'ensemble de la migration au Mali .et met en relief les dynamiques et enjeux migratoires qui ont façonné l'historique ainsi que la gouvernance de la migration au Mali. Elle s'appesantira sur la migration internationale.

1. Historique

Le Mali est un vieux pays de migration, dont une bonne partie de la population actuelle – notamment les Soninkés de Kayes, les Peuls et les Sonrhais - est venue de l' « Est » (Egypte pharaonique, Ethiopie etc.) selon la tradition orale reprise par les historiens modernes. Voici quelques repères historiques importants à retenir (voir Sieveking 2009) :

- a) Période des grands empires (10^e siècle – 19^e siècle) : fixation de la plupart des populations sur leurs territoires actuels. Des mouvements de populations vont se poursuivre au gré des guerres et des catastrophes naturelles. L'annexion du nord Mali par le royaume chérifien (Gao et Tombouctou) va renforcer le brassage des populations entre le sud marocain et la bande sahélienne qui était sous le contrôle de l'empire de Gao.
- b) Période de l'esclavage transatlantique : les mouvements de populations imputables au commerce transatlantique restent peu connus et documentés.
- c) Pour l'époque moderne (à partir du début du 20^e siècle), on distingue trois phases principales de l'émigration malienne vers l'Europe/la France qui sont les suivantes : 1) avant 1939, il y a eu les déplacements de la main d'œuvre africaine pour les grands chantiers de la colonisation à l'intérieur des pays africains (Office du Niger au Mali comme destination privilégiée des Mossis venant de l'actuel Burkina Faso ; construction du barrage de Markala ; production arachidière au Sénégal etc.. 2) de la deuxième guerre mondiale à la crise pétrolière de 1973/1974 : il y a eu l'appel à la main d'œuvre africaine pour la reconstruction de l'Europe (ce qui a occasionné le départ massif des Soninkés de la région de Kayes au Mali vers la France). En même temps, l'émigration s'intensifie vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal etc.) et l'Afrique Centrale (Congo surtout) et enfin 3) de 1974 à nos jours : on observe le durcissement progressif des règles de l'immigration en Europe. Les émigrés maliens s'intéressent de plus en plus à de nouvelles destinations cibles un peu partout dans le monde avec une prédilection pour les Etats-Unis d'Amérique, l'Espagne, l'Italie, les pays arabes pétroliers (Libye, Golfe) et les pays d'Asie du sud - est.

Cette diversification des destinations se poursuit encore et est devenue une constante de l'émigration malienne (les frontières linguistiques et culturelles ne constituant plus de barrières infranchissables) tout en maintenant les flux vers les destinations « classiques » (France et pays africains). En fait les migrant(e)s sont très mobiles et tentent leurs chances sous différents cieux jusqu'à s'installer durablement là où la chance leur sourit le plus ou rentrer au pays après avoir acquis une solide expérience professionnelle (formations qualifiantes, capital, partenariat commercial) et accumulé un peu de pécules.

Une des raisons de retour « forcé » est l'appel de la famille pour assurer la succession familiale (fils aînés, enfants uniques etc.). Mais de nos jours à cause de l'instabilité politique dans beaucoup de pays

¹ Il faut souligner que les migrants sont courtisés par les partis politiques maliens.

africains, notamment en Côte d'Ivoire (2002 – 2007), de la crise financière et économique mondiale et la montée de la xénophobie qui les accompagne, de nombreux Maliens se voient contraints de retourner au pays – de gré ou de force.

2. Causes de la migration

Les causes majeures de la migration actuelle (interne et externe) des Malien(ne)s sont :

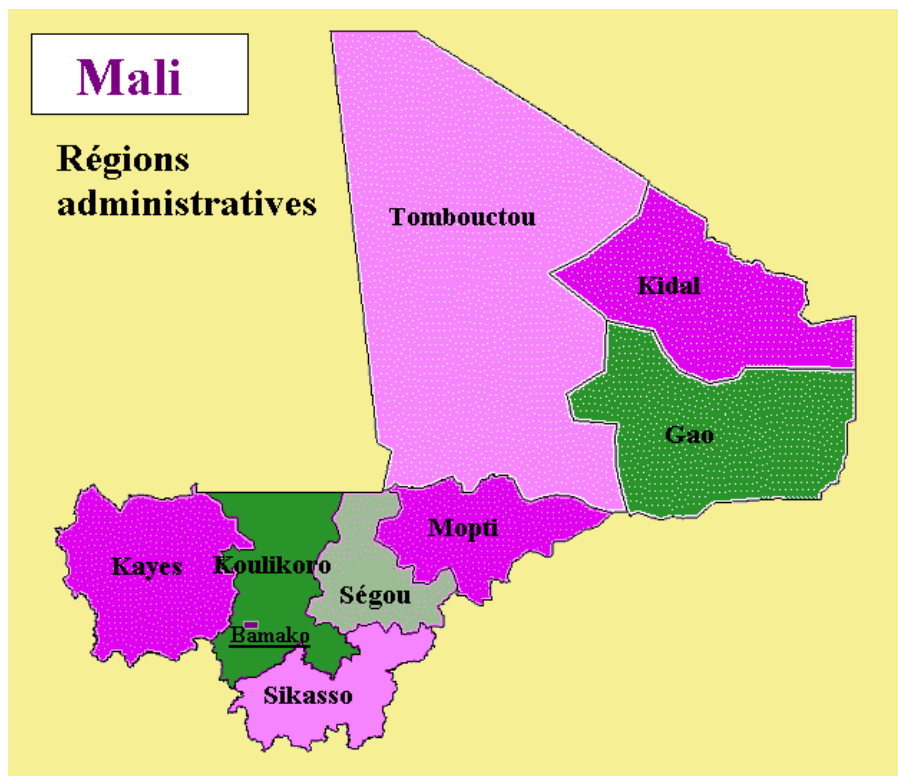
- le manque d'emplois et de perspectives économiques pour se réaliser ;
- l'environnement professionnel peu incitatif (bas niveau des salaires et des équipements, faible mobilité de la main d'œuvre, absence de plans de carrière) ;
- les années de sécheresse et la dégradation constante des ressources naturelles avec comme conséquences des cycles de crises alimentaires (voir les réflexions de l'ex ministre de l'environnement Nancoman Keita sur les liens entre les problèmes environnementaux et les flux migratoires, Keita Nancoman 2007)
- les regroupements familiaux (dont bénéficient en premier lieu les femmes).

3. Zones de départ, Pays d'accueil et principales destinations

3.1 Zones de départ

Toutes les régions du Mali sont concernées y compris la capitale Bamako. Cependant la région la plus touchée est celle de Kayes où 2/3 des ménages comptent un(e) émigré(e).

Carte 1 : Les Régions administratives du Mali



Source : Google map

3.2 Pays d'accueil et destinations privilégiées

Ce sont par ordre de prédilection : les pays frontaliers du Mali en général, puis les pays africains (Côte d'Ivoire, Sénégal, Afrique du Nord, Gabon, Cameroun et les 2 Congo). Ensuite viennent les pays européens (France et Espagne surtout), américains (du nord), moyen orientaux (Arabie Saoudite et Koweït du fait de l'Islam) et sud – est asiatiques.

Carte 2 : Principales destinations – cibles des migrant(e)s maliens



Source : http://www.cmamali.org/map_of_mali.jpg

4. Caractéristiques principales/profils des migrants maliens

4.1 Profil des candidats à la migration internationale

Les couches sociales concernées par la migration sont :

- la **jeunesse** en premier lieu avec une moyenne d'âge tournant autour de 25 ans
- des personnes peu qualifiées : les migrant(e)s maliens ont, en général, un **bas niveau d'instruction** (enseignement primaire) : 60% n'ont pas atteint le niveau DEF (Diplôme d'Etudes Fondamentales qui est l'équivalent du BEPC français (Brevet d'Etudes du Premier Cycle).

D'autres caractéristiques montrent que les cadres supérieurs et les femmes sont de plus en plus touchés par les flux migratoires.

- De nombreux **cadres supérieurs** maliens ne trouvent pas d'emplois adéquats au pays et se voient obligés d'aller chercher du travail à l'étranger. L'importance du phénomène n'a pas été

évaluée ni en termes quantitatifs ni en termes qualitatifs (impact de la fuite des cerveaux sur un secteur donné ou une zone précise).²

- **Féminisation de la migration africaine** : on compte 48% de femmes parmi les migrants internationaux africains. Parmi les émigrés maliens récemment arrivés en France (les derniers 30 ans), les femmes sont devenues majoritaires (Mérabet et Gendreau 2007, p. 21)³. Pour élucider davantage les différents aspects de la migration féminine au Mali, une étude particulière serait nécessaire.

4.2 Secteurs d'activités concernés

Les émigrés embrassent **tous les secteurs d'activités** (commerce, agriculture, Bâtiments & Travaux Publics, gastronomie, enseignement et recherche, professions libérales, organisations internationales etc.). Comme déjà dit, ils constituent en majorité une **main d'œuvre faiblement ou pas qualifiée**.

Il est important de remarquer que pour beaucoup de jeunes maliens, la migration fait partie de leur cycle de formation et d'émancipation continue. Car les voyages d'études et de formation sont parties intégrantes du cycle de formation pratique professionnelle dans le système éducatif traditionnel (formation coranique et théologique, apprentissages professionnels liés aux castes etc.).

4.3 Importance numérique et répartition géographique des Maliens de l'extérieur

Environ 1/3 de la population totale du Mali soit environ 4 000 000 vit à l'Extérieur dont 3,5 millions en Afrique (dont 1,5 millions en Côte d'Ivoire, 500 000 au Niger, 500 000 au Burkina Faso, 500 000 au Sénégal, 300 000 au Gabon etc.).

Plus de 300 000 Maliens vivraient en Europe et majoritairement en France. Il y aurait 120 000 Maliens en France dont la moitié seraient des binationaux (que la France ne comptabilise pas comme Maliens). Selon le consulat de France, il y aurait 100 000 Maliens en France, dont seulement 35 000 disposent d'un titre de séjour.

Il existe aussi de par le monde des demandeurs d'asile de nationalité malienne et bon nombre de Malien(ne)s victimes du trafic humain. Nous reviendrons à titre illustratif sur le cas du trafic des enfants.

Réfugiés maliens

« En 2007, les pays ayant enregistré le plus de demande d'asile de Maliens sont par ordre d'importance la France (42,3%), les Etats Unis (22,4%), l'Italie (18,7%), l'Afrique du Sud (6%), Malte (3%). Cependant, sur la période 2000 – 2007, le nombre de demandes d'asile tend à diminuer en France et à augmenter aux Etats Unis, en Italie en Afrique du Sud et à Malte. Ceci donne une indication sur les changements de destinations des migrations. » (OIM 2008, p. 22).

Trafic humain

Il faut entendre ici par trafic humain ou traite d'êtres humains toute situation de migration dans laquelle une personne est obligée d'exercer une activité contre son gré. Les chiffres ci - dessous sont simplement indicatifs et ne donnent pas une idée réelle de l'ampleur du phénomène de trafics humains en dehors d'une évaluation exhaustive de la situation. « De 2001 à 2008, 656 maliens ont été

² Une étude documentaire vient d'être menée sur ce sujet dans le cadre du CARIM. Voir Keita « La migration de haut niveau au Mali », CARIM Analytical Notes, 2010, http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/13439/1/CARIM_ASN_2010_04.pdf

³ En 1993, la part des femmes représentait 0,25% (voir Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU) réalisée en 1992-1993, Rapport national, nov. 1996. Population immigrée malienne de sexe féminin vivant dans l'un des pays frontaliers du Mali (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal, Guinée, Niger)) et en 1999 0,35% des migrants maliens (voir Recensement Général de la Population Française (RGPF), INSEE 1999, Population immigrée de sexe féminin vivant en France).

enregistrés comme victimes d'une forme ou l'autre de trafic humain par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Parmi elles, 470, (soit 71,6%) l'ont été à l'intérieur du Mali. Les autres ont été enregistrés principalement en Côte d'Ivoire (27,3%), suivie du Sénégal (0,6%), de la Guinée (0,3%), et du Burkina Faso (0,2%). 23,6% de ces personnes sont des femmes. La grande majorité d'entre elles (64%) sont des jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans. Cependant, 3,5% sont des mineurs de moins de 14 ans et 23,5% des adolescents âgés de 14 à 17 ans (cf. tableau 29, annexe III).

Le Programme de l'OIM d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de la traite a permis également d'assister le Gouvernement du Mali dans le rapatriement de 39 enfants maliens victimes de la traite dans d'autres pays de la sous-région (34 ont été victimes de la traite en Côte d'Ivoire, 5 en Guinée Conakry) et dans leur réintégration. » (OIM 2008, p. 24).

De nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) s'impliquent dans la lutte contre le trafic des enfants. C'est ainsi que sur financement de Plan International Mali, l'ONG malienne GAD (Groupe action développement) et *Save the children* Guinée (financement USAID) conduisent un projet transfrontalier de lutte contre le trafic, la traite, la migration et l'exploitation des enfants. Le projet a aidé à installer dix brigades communautaires de surveillance dans le Cercle (préfecture) de Kangaba au Mali et vingt du côté guinéen, soit 100% de couverture des villages transfrontaliers de la zone de part et d'autre de la frontière. Comme bilan en 2009, 32 enfants ont été interceptés en Guinée et 20 au Mali. Ils ont été renvoyés dans leurs familles d'origine (Doumbia 2009, p. 13).

L'implication des autorités maliennes dans la lutte contre le trafic des enfants remonte au sommet des Nations-Unies en 1990 co-présidé par le Président Malien. De même la création d'un Ministère de la Promotion de Femme, de l'Enfant et de la Famille en 1997 témoigne de l'engagement des autorités du pays à agir énergiquement contre ce fléau. En fait, la création de ce Ministère fait suite à l'entrée en vigueur de la convention relative aux droits des enfants le 20 octobre 1990. D'autre part, c'est dans le cadre de l'accord de coopération conclu le 1^{er} septembre 2000 entre la République du Mali et la République de Côte d'Ivoire en matière de la lutte contre le trafic transfrontalier que 248 enfants furent rapatriés grâce aux actions conjointes de l'Etat et de ses différents partenaires, notamment les ONG Aide à l'enfance Canada, Mali ENJEU, Guamina etc.

Selon la Direction Régionale de la Promotion de la Famille et de l'Enfant (DRPFEF/Mopti), de 2001 à septembre 2009 dans la région de Mopti (frontalière avec le Burkina Faso), 173 garçons et 105 filles, soit 278 enfants, ont été interceptés et rapatriés/ramenés dans leurs familles. Leurs destinations étaient la capitale Bamako, le Niger, le Burkina Faso ou la Côte d'Ivoire. Pour lutter contre le fléau, la DRPFEF/Mopti est appuyée entre autres par l'UNICEF et des ONG nationales telles que Mali ENJEU. Ensemble ils ont aidé à créer 99 structures de surveillance communautaires appelées « *brigades de vigilance* » dans des villages le long des huit (8) axes principaux du trafic. L'appui de l'UNICEF à la DRPFEF comprend un volet financier, matériel, la formation des agents villageois et des enfants rapatriés sur des AGR (activités génératrices de revenus comme l'embouche, la teinturerie, la savonnerie etc. ; cf. Coulibaly 2009, p. 13).

Le phénomène du trafic humain est très complexe et des Malien(ne)s en quête de gains faciles et rapides y sont mêlés à travers le monde : en Afrique, en Europe etc. Le problème est que les candidat(e)s à la migration n'hésitent pas à se servir de ces réseaux pour parvenir à leurs fins. De nombreux enfants maliens sont adoptés par des familles étrangères (françaises notamment) avec l'assentiment de leurs parents qui peuvent être de bonne foi : recherche d'emplois mieux rémunérés, d'opportunités pour une meilleure éducation etc. C'est quand le scandale de l'Arche de Zoé⁴ a éclaté au Tchad que certains parents, pris de remords, ont confessé le cas de leurs propres enfants dont ils sont restés sans nouvelles depuis leur départ il y a des dizaines d'années. En règle générale, le sujet reste tabou au cas où la

⁴ Il s'agit d'une ONG française qui avait tenté d'expatrier irrégulièrement 104 enfants tchadiens de l'Est du Tchad en vue de les faire adopter par des familles en France.

tentative d'émigration tourne mal, voire au drame et même le voisinage n'est pas informé (d'abord pour garder le « tuyau » secret et être seuls à exploiter le « filon », mais ensuite par honte).

5. Mali comme pays de transit et d'immigration

A la faveur des accords d'intégration régionale et sous-régionales signés par le Mali, plusieurs ressortissants africains ont la possibilité d'entrer légalement au Mali sans visa pour un séjour plus ou moins long (jusqu'à trois – six mois). Beaucoup en profitent pour faire du Mali une ultime étape avant la traversée du désert vers l'Afrique du Nord et l'Europe (nationaux des pays d'Afrique de l'Ouest, de certains pays d'Afrique Centrale comme le Cameroun etc. liés au Mali par des accords de coopération).

Le Mali n'est pas un pays d'immigration : sa population immigrée est constituée à 92,6% de Maliens de retour et d'étrangers à 7,4% provenant essentiellement des pays membres de la CEDEAO. La population du pays est à 98,5% de nationalité malienne et le reste comprenant majoritairement des ressortissants de la CEDEAO (OIM 2008). Le nombre de réfugiés est de 15 245 personnes. Le Mali est très impliqué dans la définition d'une panoplie juridique pour la protection internationale des réfugiés (Wagué 2009). Les Ministères en charge des questions d'immigration sont le Ministère des Affaires Etrangères (qui négocie, signe et suit les conventions internationales en la matière) et le Ministère de la Sécurité Intérieure dont dépend la Direction Nationale de la Police qui s'occupe administrativement des immigrés.

6. Gestion des Maliens de l'Extérieur

La gestion des Maliens de l'extérieur est assurée par l'Etat Malien, les organisations de migrants et d'autres acteurs non étatiques. Ses fondements politiques actuels ont été jetés par la Conférence Nationale de juillet/août 1991 et dont les impulsions ont mené à la création du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur et du Ministère des Maliens de l'Extérieur. Il faut dire que la politique de l'Etat et des institutions (étatiques et non étatiques) qu'elle soutient s'adresse exclusivement aux Maliens régulièrement installés à l'étranger. L'assistance aux refoulés et autres expulsés reste marginale (accueil à l'arrivée et orientation sur les localités d'origine) et est sujet à controverses, car la plupart des pays qui expulsent les Maliens entretiennent des liens d'amitié avec le GRM (Libye, France, Chine, autres pays africains).

6.1 Le dispositif étatique

Il comprend principalement :

- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale (conventions et accords internationaux ; missions diplomatiques et consulaires à l'étranger)
- Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine créé en 2002
- DGME (Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur), DGPC, CNRST, Collectivités Locales (Cf. liste des sigles & abréviations).
- Organisations Internationales : UE, OIM, PNUD et UNESCO
- Coopération bilatérale : France (co-développement) et Espagne (migration circulaire)
- Projets/Programmes de coopération bi- et multilatérale : CIGEM, TOKTEN, Co-Développement, programmes de sensibilisation et d'appui aux migrants de retour etc.

Voici une présentation sommaire de quelques - uns de ces acteurs :

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale

Avant 2002, c'est ce ministère qui avait en charge la gestion des Maliens de l'Extérieur. Il abrite encore les locaux de la DGME qui est la cheville ouvrière du Ministère des Maliens de l'Extérieur. Il s'occupe de la négociation, signature et suivi des accords et traités internationaux relatifs à la gestion des flux migratoires.

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

Les objectifs fondamentaux assignés à ce Département incluent entre autres :

- la protection des Maliens établis à l'étranger et la défense de leurs intérêts ;
- la définition et la mise en œuvre, (en rapport avec les Ministères concernés) des politiques tendant à assurer et coordonner la participation des Maliens de l'Extérieur aux actions de développement, et à faciliter leur réinsertion socio-économique lors de leur retour ;
- la mise en œuvre, en liaison avec les Ministères concernés, de la politique nationale de l'intégration africaine.

L'outil d'intervention principal du MMEIA est la DGME présentée ci-dessous. En plus sur le terrain, ce département mène divers projets de moindre envergure dont il sera aussi question plus loin. Il anime en outre deux **bureaux d'accueil, d'information et d'orientation des Maliens de l'Extérieur** de retour au pays à l'aéroport de Bamako et à la gare ferroviaire de Kayes.

Enfin il a en perspectives selon le PDES :

- la création d'un Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (CAERM) à Bamako,
- l'ouverture de la Maison des Maliens de l'extérieur (avec l'appui de l'UE)
- l'organisation de la deuxième édition du Forum de la Diaspora
- la création de coopératives d'habitat
- la restructuration du HCME en vue d'en faire une institution d'intérêt public avec une plus grande implication de l'Etat » (OIM 2008, p. 34 ; GRM/PDES 2007, p. 65).

Pour d'amples détails, on peut se référer au portail du MMEIA très riche en informations (www.maliensdelexterieur.gov.ml/cgi-bin/index.pl).

6.1.1 La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)

La DGME est affiliée au Ministère des Maliens de l'Extérieur, mais ses locaux sont encore situés dans l'enceinte du Ministère des Affaires Etrangères. Sa création, effective en 2000, remonte aux débats de la Conférence nationale de 1991 dans le cadre de la refondation de l'Etat pour une meilleure prise en charge des Maliens de l'Extérieur par ses structures.

Ses principales missions sont entre autres :

- Assurer la promotion économique des migrant(e)s
- S'occuper de tous les Maliens vivant ou venant de l'extérieur quel que soit leur statut et notamment assurer la protection et les droits des Maliens expulsés
- Aider à la réinsertion des refoulés et rapatriés, récupérer les biens laissés derrière eux/elles.

Le programme CIGEM et ses composants (le projet TOKTEN et le programme Co-développement) sont placés sous l'autorité de la DGME.

6.1.2 Le centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM)

La création du CIGEM se justifie au regard de l'article 13 de l'Accord de Cotonou (concernant précisément la migration clandestine). C'est ainsi que le dialogue politique entre le Mali, la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ou *Economic Community of West African States, ECOWAS*), la France, l'Espagne et la Commission européenne a abouti à la signature à Bamako le 8 février 2007 d'une déclaration conjointe sur "Migration et Développement" dans laquelle ils se sont engagés à appuyer la mise en place du centre chargé de mettre en œuvre le concept de « migration circulaire ».

Le CIGEM a été officiellement ouvert ses portes le 6 octobre 2008. Il a pour missions entre autres :

- une meilleure connaissance des phénomènes migratoires
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour
- l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population sur les risques de la migration irrégulière (prévention de la migration clandestine).

Les missions du CIGEM sont assurées par trois services à savoir :

1. le service « Accueil, information, orientation et accompagnement » ;
2. le service « Etudes, recherche, formation et documentation »
3. et le service « Appuis opérationnels ».

Les ressources humaines sont constituées par une équipe d'environ 40 agents bénéficiant d'une assistance technique composée de trois experts à long terme, deux experts à mi-temps et d'un pool d'experts à court terme.

Activités et acquis du CIGEM entre autres :

- Programme d'appui aux migrants de retour : plus de 600 migrants soutenus et informés ; 210 africains arrivés par le canal de Kidal dont 9 femmes (avril 2009)
- Insertion professionnelle d'une dizaine de 9 migrants retournés ; formation en carrelage, maçonnerie, informatique
- Insertion professionnelle locale et exploration du marché de travail international (stratégie de double niche)
- Formation et envoi de 30 Maliens en Espagne dans le cadre de la migration circulaire (juillet 2009).

6.1.3 Programme TOKTEN

Le Programme TOKTEN (*Transfer of Knowledge Through Expatried Nationals*) a été créé en 1999 avec le financement du PNUD et de l'Etat malien. Il ne couvrait que l'enseignement supérieur confronté à des besoins pressants dès l'ouverture de l'Université du Mali en 1996. Actuellement son rayon d'action s'est étendu à la santé et aux PME/PMI et il bénéficie de l'appui financier du CIGEM et du PNUD.

6.1.4 Programme Co-Développement

Pour faciliter le retour volontaire des migrants maliens, la France et le Mali ont créé en 2002 le Programme de « co-développement » en limitant sa zone d'intervention à la Région de Kayes d'où sont originaires la plupart des immigrés maliens en France. Ce Programme assiste les migrants de retour à monter et exécuter des projets productifs à l'aide de subventions publiques et de leurs épargnes propres. Depuis son démarrage, il a pu ainsi mobiliser plus de € 900 000,- auprès de la diaspora malienne en France. Ce programme est actuellement intégré dans le dispositif du CIGEM.

6.1.5 Programme TALMALI

L'UNESCO aussi apporte un soutien financier aux programmes de 3^e cycle (Diplôme d'Etudes Approfondies ou DEA, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées ou DESS, Doctorat) dans le cadre du Projet TALMALI (Talents du Mali). Celui-ci fait également appel à l'expertise de la Diaspora malienne dans un calendrier biennal.

Objectifs du Projet :

L'objectif principal du Programme est d'utiliser les compétences des universitaires maliens expatriés pour contribuer au développement qualitatif de l'Ecole malienne. De façon spécifique, il s'agit de :

- i. pallier le manque de personnel enseignant qualifié
- ii. améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation au niveau de l'enseignement supérieur (Université, Grandes Ecoles, Centres et Instituts de Recherche)
- iii. ouvrir l'Université sur le monde extérieur
- iv. développer et maintenir les relations entre les consultants et les structures d'enseignement et de recherche du Mali
- v. appuyer l'administration et les entreprises (publiques et privées).

6.1.6 La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

Ce service administratif a été créé en 1998 et placé sous la tutelle du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile. Parmi ses principales missions, il y a l'accueil des migrants expulsés, qui arrivent en « vols groupés » au Mali. Après l'accueil, les expulsés sont aidés pour pouvoir rejoindre leurs localités d'origine que ce soit au Mali ou ailleurs en Afrique.

6.1.7 Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique de l'Université de Bamako (CNRST)

Les structures académiques s'intéressent de plus en plus à la migration internationale. C'est ainsi que le CNRST a choisi comme thème focal de recherche pour l'année 2009 l'émigration. Il collabore avec les autres institutions étatiques et tous les partenaires intéressés par ses thèmes de recherche.

6.1.8 L'appui de la communauté internationale

Ces dernières années, le Mali déploie d'intenses ressources afin de bénéficier de l'assistance de la communauté internationale dans la résolution des problèmes liés aux flux migratoires : OIM, Union Européenne, CEDEAO etc.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Depuis le 10 Octobre 2004 il existe entre la République du Mali et l'OIM un Accord de partenariat. L'OIM a ouvert une représentation nationale à Bamako qui est rattachée au bureau régional de Dakar. L'OIM collabore étroitement avec les structures étatiques et les Organisations internationales ainsi que les organisations de la société civile. C'est l'une des premières adresses à laquelle les migrants de retour se rendent pour leur orientation.

UE (Union Européenne)

L'apport de l'UE s'organise dans le cadre du dialogue politique prévu dans les accords de Cotonou (article 13). Il consiste essentiellement dans la mise en œuvre de la migration circulaire (CIGEM)–Des accords bilatéraux sont négociés avec les différents pays de l'UE (accord signé avec l'Espagne, en négociation avec la France, recherche de points de convergence avec d'autres etc.). Indépendamment

du CIGEM, l'UE finance des études (comme celle réalisée par l'OIM sur le profil migratoire du Mali) et a fait du traitement des questions migratoires un volet important du 10^e FED qui couvre la période de 2008 - 2013 (cf. documents préparatoires de la conférence sur le 10^e FED tenue le 8 octobre 2009 au Centre International des Congrès de Bamako in UE/GRM 2009).

CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et les pays africains en général

- Accord sur la libre circulation des personnes et des biens dans les 16 pays de la CEDEAO
- Suppression de visas d'entrée entre autres facilités avec certains pays africains tels que l'Algérie, le Maroc, le Gabon et le Cameroun.

Les accords avec les pays africains se situent plus généralement dans la dynamique de l'Unité Africaine à laquelle le Mali a souscrit dans sa constitution depuis son indépendance en 1960 (Cissé 2004). L'existence de cette réalité et la gestion pratique des flux migratoires par les différents pays africains offrent cependant un panorama contrasté qui suscite l'incompréhension, voire l'indignation du commun des Maliens (vagues d'expulsion des Maliens de beaucoup de pays de l'Afrique Centrale et Australe, de la Côte d'Ivoire et de la Libye surtout).

Systeme des Nations-Unies

Ce sont surtout le PNUD et l'UNESCO dont les contributions sont les plus visibles à travers l'appui au Programme TOKTEN et au Projet TALMALI (voir en haut).

6.2 Programmes et Projets

Ce deuxième niveau d'instruments est dominé par les projets de coopération technique d'envergure destinés à appuyer le développement durable du pays. L'Etat le veut ouvert à tous les secteurs d'activités et aux acteurs de la société civile.

Focus sur la Migration Circulaire

Au niveau étatique, l'on note l'apparition de grands programmes bi- et multilatéraux dont l'objectif semble être de favoriser la migration circulaire sous toutes ses formes.

- Des exemples types de coopération technique impliquant les Maliens de l'Extérieur représentent les programmes CIGEM, TOKTEN, Co-Développement ou TALMALI déjà présentés
- Le seul accord de migration circulaire signé par le Mali à ce jour concerne l'envoi de 800 migrants circulaires en Espagne. Du fait de la crise financière et économique mondiale, seuls 30 candidats ont pu faire le déplacement en 2009.

Le PADDY (Programme d'Appui au Développement Durable du Cercle de Yélimané) : financé conjointement par la France, le Mali et le Vietnam, il vise la promotion de la culture du riz pour attirer les ressortissants de la localité vivant à l'Extérieur et fixer les jeunes tentés par le départ à l'étranger.

Au niveau des entreprises, le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur et le gouvernement malien s'emploient à améliorer le climat des affaires pour **favoriser les investissements des Maliens de l'extérieur** : un résultat palpable est que depuis peu (juillet 2009), on peut créer son entreprise en moins de 6 jours au lieu des mois de parcours du combattant tant décrié avant. La création d'entreprises en ligne est possible grâce à l'instrument e-regulation : il suffit d'accéder à l'adresse « <http://mali-e-regulations.org> » (cf. Diallo 2009, p. 4). Ce système a été initié par le Ministère de

l'Industrie, des Investissements et du Commerce dans le cadre d'un projet de la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement)⁵.

L'intégration socio-économique des rapatrié(e)s et migrants de retour

- Au niveau de la société civile en général, les projets visent l'intégration des Malien(ne)s de retour au pays dans les circuits économiques du pays, notamment par le don de matériels et d'équipements de production. Le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine équipe occasionnellement les associations et/ou regroupements de rapatriés avec des lots de matériels (machines à coudre, six moulins etc.)
- L'organisation de formations et stages de qualification professionnelle par la société civile. C'est le cas de l'ONG AIDE (Association des Initiatives de Développement) qui a formé 23 migrants de retour entre juillet 2007 et février 2008 (remise des diplômes le 21 février 2008). Trois d'entre eux se sont distingués par leurs compétences et ont reçu des équipements pour s'installer à leur compte.

6.3 Le dispositif communautaire et associatif

On note aussi d'importantes initiatives de la société civile en vue de valoriser l'apport des Maliens de l'extérieur au développement du pays par les intéressé(e)s eux - mêmes. Ces initiatives comprennent les Associations et autres organisations des Maliens de l'Extérieur.

6.3.1 Au Mali

Plus d'une cinquantaine d'associations et d'ONG sont aujourd'hui enregistrées dont l'objet est l'assistance aux migrants maliens. Au niveau de toutes les zones de forte migration, il existe une pléthore d'associations d'appui au développement local cherchant à valoriser les contributions des migrants. La présente note va s'intéresser uniquement au HCME et à l'AME qui sont les organes d'autogestion des migrants les plus significatifs au plan national et international.

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur » (HCME)

La création du **HCME** remonte en 1993 en vue de regrouper toutes les sensibilités politiques et culturelles et fournir un interlocuteur unique à l'Etat pour discuter les préoccupations des Maliens vivant en dehors du pays. L'impulsion en a été donnée lors de la Conférence Nationale tenue en juillet/août 1991 à Bamako et qui a défini les fondements de la démocratie pluraliste au Mali (3^e République). Son siège est à Bamako et il est présent dans 62 pays avec dans chaque pays un bureau de 17 membres soit plus de 1000 membres actifs à travers le monde (Mérabet et Gendreau 2007, p. 81).

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur se fixe entre autres objectifs de :

- rassembler tous les Maliens établis à l'extérieur sans distinction de sexe, d'origine sociale, d'ethnie, de région, de confession ou de profession
- amener les ressortissants maliens établis à l'extérieur à s'impliquer davantage dans la dynamique de développement du pays
- représenter les Maliens de l'Extérieur auprès des instances et Institutions Nationales
- faire mieux connaître et faire respecter les conventions, lois et règlements des pays de résidence et favoriser l'intégration des Maliens de l'Extérieur dans leur pays de résidence
- œuvrer à la création et/ou au maintien d'une bonne collaboration entre ses démembrés et les Missions Diplomatiques et Consulaires.

⁵ En Afrique le projet est exécuté au Mali et en Ethiopie ; en Amérique Latine au Guatemala et en Colombie et en Asie au Vietnam (Diallo 2009).

Le Conseil des Ministres a adopté le 14 octobre 2009 un décret portant reconnaissance d'utilité publique du HCM. Ce statut lui permettra de bénéficier de l'appui financier de l'Etat (voir l'Essor n° 16548 du 15 octobre 2009, p. 3).

L'Association des Maliens Expulsés, AME)

L'AME a été créée le 6 Octobre 1996 à Bamako comme réaction à la vague d'expulsions massives des migrant(e)s maliens de plusieurs pays (Angola, Arabie Saoudite, France, Liberia, Zambie etc.) sous l'impulsion de son actuel président, M. Ousmane Diarra. C'est la doyenne des structures d'autogestion des migrants dans le pays et elle compte parmi les plus actives pour la défense des intérêts des expulsé(e)s (voir son site www.expulsesmaliens.org). Elle estime que les institutions et projets gouvernementaux ne s'occupent guère des migrants maliens en situation irrégulière et encore moins lorsqu'ils sont refoulés. Les dispositifs d'accueil à l'aéroport servent, selon l'AME, à encadrer les expulsé(e)s à leur arrivée afin de prévenir tout dérapage. Les autorités étatiques ne partagent pas cette appréciation.

Autres organisations de la société civile malienne

Depuis que l'assistance financière et matérielle aux Maliens expulsés et/ou rapatriés est organisée par l'Etat, on assiste à une prolifération des associations et ONG d'appui aux migrant(e)s. C'est ainsi la DGME fait état de plus d'une cinquantaine d'organisations s'occupant des intérêts des migrants maliens dont la légitimité et la crédibilité sont très variables (voir leur liste en annexe).

6.3.2 Organisations des Maliens de l'Extérieur

A l'extérieur du Mali, il existe d'innombrables associations et organisations qui s'investissent dans la promotion des intérêts des migrant(e)s. Certaines se consacrent à la défense des intérêts des Maliens dans les pays d'accueil, tandis que d'autres s'attaquent aux problèmes de développement social, économique et culturel dans leurs régions d'origine en facilitant les transferts d'argent, la construction de centres de santé, d'écoles, de lieux de culte, de barrages etc. Certaines de ces associations se sont illustrées par l'ampleur de leurs investissements comme la construction du barrage de Touba qui compte parmi les cinq plus grands barrages du Mali (les quatre premiers étant des réalisations de l'Etat avec l'aide de ses partenaires bi- et multilatéraux).

Rien qu'en France, il existe plus de 400 associations maliennes ayant comme objectifs statutaires le développement de leurs villages d'origine. C'est pourquoi, la France et le Mali ont lancé en 2002 un programme de co-développement limité pour l'instant à la région de Kayes (cf. ci-dessus chapitre 6.1.4).

En général, les Malien(ne)s de l'Extérieur s'organisent à la base par affinités régionales, ethniques ou centres d'intérêts thématiques (tontines, appui au développement de localités précises au Mali, rapatriements de défunts etc.). A l'échelle de la ville, les associations de base se retrouvent pour former une structure fédérative portant le nom de la ville. Au niveau national dans le pays d'accueil, ces structures fédératives locales forment à leur tour le **Conseil des Maliens de ...**(la Côte d'Ivoire, du Cameroun, de la France, de l'Allemagne etc.).

En outre, il faut souligner que depuis la Conférence nationale de 1991 qui a marqué le début du multipartisme et de la libéralisation politique au Mali, l'Etat malien semble accorder beaucoup de considérations aux efforts des Maliens de l'extérieur pour contribuer au développement du pays.

7. Instruments de l'implication de la diaspora dans le développement du pays

La politique de l'Etat vise à favoriser et si possible valoriser différentes formes et modalités d'implications des Maliens de l'Extérieur soucieux de contribuer au développement socio-économique de leur pays ou leurs localités d'origine. Les instruments développés à cet effet facilitent les activités suivantes :

- L'implication à distance (appui financier direct et appui au développement local : équipement socio - collectif)
- Le retour temporaire (projets de coopération technique)
- Le retour à long terme (initiatives et projets pour la réalisation de soi-même).

Dans l'application de tous ces instruments, il existe une activité transversale importante : c'est la collecte et la diffusion de l'information.

7.1 L'Appui financier direct et l'appui au développement local

Ces initiatives proviennent des migrants eux - mêmes qui utilisent encore largement des voies informelles pour parvenir à leur fin. C'est la vitrine de la migration internationale, la plus connue du grand public, qui constate que grâce au soutien financier des migrants, leurs parents ont une subsistance quotidienne assurée.

7.1.1 L'envoi de fonds de soutien aux familles /Transferts d'argent

Ce premier niveau d'implication est conforme à la motivation profonde qui justifie la plupart des initiatives d'émigration : l'amélioration de la qualité de vie des membres de la famille et de la communauté villageoise.

Selon une étude menée en France en 2004, les migrants installés dans ce pays envoient annuellement au Mali la somme de 120 milliards de francs CFA (soit 180 000 000,- € un quart du budget de l'Etat malien). Cet argent est généralement utilisé de la manière suivante :

- de 75 – 80% pour les dépenses sociales et dépenses de prestige : mariage, décès
- 8% pour l'amélioration du logement
- 5% pour les équipements collectifs
- 5% pour les investissements productifs (création de PMI/PME, industries).

L'Etat cherche à optimiser l'utilisation de ces fonds en faveur d'un développement durable.

- Les banques maliennes installées en France font état de plus de 100 000 comptes bancaires entretenus par les Maliens de France
- Lors de l'invasion acridienne de 2004, les Maliens de l'Extérieur ont participé aux efforts de lutte avec plus de 140 millions de francs CFA mobilisés en un temps record.

A cause de la crise financière mondiale qui s'est subitement aggravée en 2008, les montants des transferts d'argent ont énormément chuté depuis le dernier trimestre de 2008.

A noter que cette baisse ne concerne ni les **transferts d'argent électroniques** ni les **investissements des sociétés étrangères** qui sont en hausse.

7.1.2 L'engagement citoyen dans le pays d'accueil

Cet engagement vise à surtout à faciliter la vie socio-culturelle et quotidienne dans le pays d'accueil (par exemple appui à l'intégration des nouveaux arrivants, organisation des événements sociaux dans le respect des lois du pays d'accueil : baptêmes, mariages ; accompagnement auprès des autorités administratives et des prestataires de services).

7.2 Le retour temporaire (projets de coopération technique)

Ce deuxième niveau d'instruments est dominé par les projets de coopération technique d'envergure destinés à appuyer le développement durable du pays. L'Etat le veut ouvert à tous les secteurs d'activités (voir ci-dessus les projets et programmes).

8. Conclusions et recommandations

La présente documentation est une esquisse des grands traits de la problématique de la migration telle qu'elle se pose aujourd'hui au Mali. Comme susmentionné, la présente note a surtout mis en exergue le phénomène de l'émigration et ses enjeux. Il s'agit d'une préoccupation très pressante pour la société malienne entière qui s'intéresse à mieux organiser la migration afin qu'elle souscrive aux objectifs de développement durable de tous les pays concernés (pays de départ comme pays d'accueil). Le document évoque entre autres le contexte national de la vague des flux migratoires contemporains, les couches sociales les plus concernées, leurs régions d'origine et leurs profils professionnels. Certains aspects problématiques de la migration sont aussi abordés tels que la féminisation progressive et les trafics humains. Des ébauches de solutions en cours d'expérimentation sont présentées comme la migration circulaire, le co-développement ou encore l'utilisation des Maliens de l'extérieur hautement qualifiés comme consultants dans l'enseignement supérieur, la santé, l'agriculture et les PME/PMI. Les principaux organes étatiques et non étatiques qui gèrent tous ces flux et mouvements humains sont présentés de manière assez exhaustive. Il faut insister que pour la majorité des Malien(ne)s, il est dommageable pour l'humanité de vouloir enrayer la migration internationale qui crée plus de richesses que de problèmes.

Pour terminer, j'aimerais avancer quelques suggestions et recommandations susceptibles de faciliter la gestion durable des flux migratoires.

- 1) **Renforcer l'autogestion et le niveau de compétences techniques des organisations d'émigrés** pour appuyer le développement dans leurs pays/régions d'origine. Les agences en charge de cette mission dans les pays d'accueil devraient mieux connaître les cultures d'origine pour mieux collaborer avec les personnes ressources présentes en Europe, mieux impliquer les personnes ressources des localités d'origine pour faciliter la communication avec les expatrié(e)s et travailler plus sereinement avec eux.
- 2) **Assurer une préparation de qualité des migrant(e)s candidats au retour** en les incitant à respecter les caractéristiques techniques objectives (dimensions universelles) de leurs projets tout en actualisant leurs connaissances du milieu et de la société malienne en général qui évolue rapidement tout en gardant bien de pesanteurs (par exemple impliquer davantage les collectivités territoriales et les élus locaux dans la conception et la réalisation des projets et aller au-delà du clan familial). Il faut aussi mieux informer les migrants sur les dispositifs d'accueil et d'insertion existants sur place au Mali pour inciter un plus grand nombre de personnes en difficultés – surtout vu la crise financière et économique mondiale en cours – à retourner. On peut mieux les informer sur les nombreux cas de réussite d'anciens expatriés dans plusieurs secteurs de développement : agriculture, santé, transport, éducation etc.
- 3) **Promouvoir la communication et les échanges entre les organismes étatiques et les associations de migrants** en vue de se renforcer mutuellement dans la création d'emplois en faveur des candidats à l'émigration et aux migrant(e)s de retour. Pour ce faire, il faudrait se concentrer sur les associations les plus représentatives et crédibles, comme l'AME ou le HCME et d'autres. A ma connaissance, la plupart de ces organisations disposent de programmes d'actions, qui bien exécutés, sont susceptibles de créer des milliers d'emplois permanents (dans l'agriculture, la gastronomie, les transports etc.).
- 4) **Favoriser le développement et l'émancipation économique, sociale et culturelle sur place (pays d'origine) pour rendre la vie dans la société moderne malienne suffisamment**

attractive pour retenir les candidats à la migration : créer des opportunités d'affaires tout en protégeant les secteurs stratégiques dont dépend la survie de la population (agriculture, exploitation des ressources naturelles), création d'emplois, augmentation des revenus des populations

- 5) **Multiplier les échanges d'expériences sur les cas de succès et d'échec dans la migration aussi bien au niveau des pays et régions touchées par l'émigration qu'au niveau international** pour promouvoir une meilleure compréhension des phénomènes migratoires.
- 6) Pour **comprendre davantage la migration féminine au Mali, ses causes, mythes et réalités, une étude particulière s'avère nécessaire.**
- 7) **Mettre en place un vaste programme de sensibilisation et de formation de tous les acteurs/actrices clefs** sur ce fléau depuis les lieux d'origine d'où partent les enfants jusqu'aux lieux d'accueil. En même temps, il faudrait davantage tenir compte des besoins pressants et intérêts stratégiques des enfants déshérités et de leurs parents dans les programmes de lutte contre la pauvreté (santé, nutrition, éducation, opportunités de formation professionnelle et accès à l'emploi).

Liste des documents consultés

- Bathily, Hamidou et Kaba, Olivier : Bilan des activités du Codéveloppement Mali, FSP Codéveloppement Mali, Bamako mai 2007.
- Cissé, Pierre (ISFRA/Université de Bamako) : Etude nationale sur la législation des migrants : cas du Mali, OIT, Union Européenne, Bamako, décembre 2004.
- Coulibaly, D. : Mopti - halte à la migration précoce des enfants in *l'Essor* (quotidien gouvernemental et journal officiel) n°16535 du 28.09.09, p. 13.
- Diallo, A.O. : Procédure de création d'entreprise : tout devient simple et rapide in *l'Essor* n° 16545 du 12 octobre 2009, p. 4.
- Doumbia, S. : Kangaba : Ensemble contre le trafic des enfants in *l'Essor* (quotidien gouvernemental) n° 16545 du 12 octobre 2009, p. 13.
- Faujas, Alain : « L'Afrique bénéficie d'importants transferts financiers » in *Le Monde* du mercredi 30 janvier 2008, p. 13.
- Keita, Modibo : La migration de haut niveau au Mali, CARIM, Analytical note, 2010.
- Keita, Modibo : Effets et impacts de la crise financière et économique mondiale sur les migrants maliens, étude commanditée par la GTZ/Eschborn (RFA), Bamako Mai 2009.
- Keita, Modibo : Plaidoyer pour une migration internationale concertée, Metropolis conference on « Managing Migration in an international perspective », Bonn, Octobre 2008.
- Keita, Modibo : La mise en œuvre de la migration circulaire au Mali : état des lieux et perspectives, 11^e journée européenne sur le droit d'asile, Lesbos, Septembre 2008.
- Keita, Modibo : La migration comme facteur incitatif au développement : l'expérience malienne, 10^e journée européenne sur le droit d'asile, Casablanca, Août 2007.
- Kéita, Nancoman : Environnement et flux migratoires, Imprim Color, Bamako 2007.
- Mallet, Siaka : Rapport du Panel Migrations, 2006.
- Mérabet, Omar et Gendreau, Francis : Les questions migratoires au Mali : valeurs, sens, contresens. Version finale, Gouvernement du Mali et Délégation de la Commission Européenne, Bamako, Janvier 2007.
- OIM : Migration internationale au Mali : profil national pour le développement d e politiques stratégiques, draft 3, décembre 2008.
- Sangaré, Kaba : Migrations, Diaspora et Pays d'Origine – l'Expérience malienne (Eléments d'appréciation). Contribution au débat sur la migration et le développement, Bamako 2006 – 2007.
- Sieveling, Nadine (Dr.) : Dynamiques migratoires, mobilité et développement au Mali, Etude pour le ministère allemand de la coopération économique (BMZ), Working Papers N° 66, 2009.
- Site internet du MMEIA, www.maliensdelexterieur.gov.ml
- Site internet de l'AME (Association Malienne des Expulsés), www.expulsesmaliens.org
- UE/Délégation de la Commission Européenne au Mali : Background Paper : La migration illégale des Maliens vers l'Europe, par le Chef de Délégation, Bamako 2006/2007 (date de publication non précisée).
- UE/GRM : Revue à mi-parcours, 10^e FED, rapport annuel conjoint, 2009, 23 Septembre 2009.
- Wagué, Sidi Y. : Protection internationale des réfugiés : une question toujours d'actualité pour notre pays in *l'Essor* n° 16562 du 4 novembre 2009, p. 3.